

...de permettre aux grandes et puissantes maisons de vente au détail de recourir à la méthode qui consiste à vendre des marchandises à un prix dérisoirement bas afin de supprimer le détaillant indépendant.

Le Gouvernement convient avec le comité que, dans l'état actuel des choses, il est peu probable qu'on se livre à de telles pratiques. Nous estimons en outre que, à moins qu'il ne surgisse dans l'intervalle des circonstances actuellement imprévues, nous devrions attendre de disposer du rapport final du comité MacQuarrie avant de songer à prendre des mesures législatives à l'égard du sujet que le comité est à étudier. Toutefois, le Gouvernement est bien disposé à collaborer dans toute la mesure possible avec les agents, tant fédéraux que provinciaux, chargés d'imposer le respect des lois, pour ce qui est de l'exécution rigoureuse de l'article 498A du Code criminel, chaque fois qu'il apparaîtra qu'on se livre aux pratiques interdites par cet article.

De plus, le Gouvernement désire accorder une attention étroite et constante aux effets de la mesure qu'étudie actuellement la Chambre, si cette mesure est adoptée, et à toutes pratiques qui pourront se présenter, en raison ou non de cette mesure, et qui seraient contraires à l'intérêt public. S'il surgissait de telles pratiques dont on ne pourrait s'occuper en vertu de la législation existante, le Gouvernement songerait sérieusement aux autres dispositions législatives qu'il y aurait lieu de recommander au Parlement.

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter un mot pour faire suite aux observations du premier ministre?

M. l'Orateur: Du consentement de la Chambre.

Des voix: D'accord!

M. Coldwell: J'ai écouté attentivement les observations que vient de formuler le premier ministre. Il n'a pas parlé, bien entendu, du point que j'ai soulevé dans le projet d'amendement au sujet d'un organisme de l'État qui réglementerait, dans une certaine mesure, les prix. Si le Gouvernement étudie ces questions, je crois que les députés devraient tout de même exposer leurs vues à l'égard de ce projet d'amendement, mais à mon avis, lorsqu'ils auront exposé leurs vues, il n'y aurait pas lieu d'inviter dès maintenant la Chambre à se prononcer sur cette question, car je me rends compte de la validité du point soulevé par le premier ministre, c'est-à-dire qu'il serait difficile, au cours de la présente session, de présenter une mesure législative.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, sans prononcer un discours au sujet du projet d'amendement à l'étude, puis-je poser une question?

Je ne comprends pas clairement le sens de ce projet d'amendement. Il y est question de "réglementation des prix de revente" et l'amendement porte que:

...où la réglementation des prix de revente favorise l'intérêt public, cette réglementation relève de l'État au lieu des particuliers.

L'honorable député n'a pas expliqué, de façon que je comprenne, ce que ces termes veulent dire au juste. Je songe ici à l'adoption assez générale aux États-Unis, de pratiques du loyal commerce que des organismes sont chargés d'appliquer. Je voudrais savoir si le député songe à ce système ou à quelque autre système de réglementation des prix.

M. Coldwell: Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que dans les cas où il est souhaitable, dans l'intérêt public, de réglementer les prix de revente, on devrait le faire en adressant des demandes à un organisme de l'État institué en vertu de l'autorité du Parlement.

M. Drew: Puis-je préciser la question? Voici ce que je veux éclaircir. J'aimerais savoir si le député propose un office semblable à ceux qui, aux États-Unis, veillent sur la loyauté du commerce et approuvent un programme ou un régime général des prix mais ne fixent pas effectivement les prix, ou propose-t-il que cet office fixe les prix?

M. Coldwell: Je crois que cet office devrait pouvoir entendre les revendications de chacun et décider ensuite ce qui constitue un prix équitable.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Depuis une semaine, je suis prêt à prononcer un discours de quarante minutes à l'appui de l'amendement à l'étude mais je n'en ai pas encore eu l'occasion. Tout désireux que je suis de faciliter l'exécution de nos travaux, je me demande s'il me sera possible de prononcer mon discours en moins de quarante minutes.

Une voix: Essayez toujours.

M. Noseworthy: Je ferai de mon mieux.

Le 6 novembre, quand j'ai commenté le projet de résolution qui a précédé le bill à l'étude, j'ai dit qu'à mon avis cette mesure s'inspire surtout de considérations politiques. Lorsque le Parlement s'est réuni à l'automne, le public réclamait à grands cris quelque mesure propre à enrayer l'inflation et il en était venu à réclamer une mesure en particulier: la réglementation des prix. Le gouvernement cependant, ne voulant pas se rendre à cette demande, lui a jeté cet os pour faire taire ses réclamations, pour le calmer en quelque sorte et lui faire oublier la réglementation des prix.